

Article 2 de l'Arrêté n° DDT-SEB/BB-202109-003

JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT

MISSIONS D'INTERET GENERAL – MANDAT

DETENTEUR DU DROIT DE CHASSE



En application de l'Arrêté n° DDT-SEB/BB-202109-003 du 01 Avril 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Nom prénom du Responsable de Chasse :

Certifie que les déplacements de la personne ci-après, entre son domicile et le ou les lieu(x) d'exercice de sa mission de service public sont indispensables.

Mission de service public :

- Opérations d'agrainage dissuasif dans les conditions prévues par le schéma départemental de gestion cynégétique
- Pose et entretien des clôtures électriques destinées à protéger les cultures agricoles et les plantations sylvicoles

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Lieux d'exercice de l'activité :

Moyen de déplacement :

Durée de validité :

Nom et cachet du Responsable :

Fait à :

Le :